



PROGRAMME DE FORMATION A1 A2

• **PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES :**

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max 125cm³ - puissance max 11 kW - rapport Puissance/Poids ≤ à 0,1 kW/kg • Tricycles à moteur : <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 15 kW 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids ≤ à 0,2 kW/kg <p>La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW</p>	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur puissance > 15 kW
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

• **LA FORMATION THÉORIQUE :**

La formation théorique est destinée à préparer l'élève à l'épreuve théorique moto (appelé également ETM). Depuis la réforme du permis moto en date du 1er mars 2020, cette épreuve est **obligatoire** pour tous les élèves souhaitant passer les **catégories A1 et A2** du permis de conduire.

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés via nos code-tests en ligne (service PREPACODE MOTO). Vous aurez également la possibilité de suivre nos **séances de révision spécial ETM** lesquelles sont dispensés en agence par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation théorique porte sur :

- **les dispositions légales** en matière de circulation routière
- **le conducteur** : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite
- **la route** : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- **les autres usagers de la route** : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicule et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.
- **la réglementation générale** : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule...
- **les gestes de premiers secours**
- **les précautions** nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- **les éléments mécaniques et autres équipements** liés à la sécurité
- **les équipements de sécurité** des véhicules
- **les règles d'utilisation du véhicule** en relation avec le respect de l'environnement

Les thématiques traitées sont également les suivantes :

- L'équipement du motard
- Comment choisir sa moto
- les risques liés à la conduite des motocyclettes
- la pression sociale (publicité, travail...)
- la pression des pairs, etc.

Une fois le **niveau requis atteint**, nous vous proposerons **une date d'examen théorique**.

• LA FORMATION PRATIQUE :

La formation pratique porte sur la conduite de ce type de véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Avec l'un de nos enseignants deux roues titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, vous serez amenés durant **20 heures minimum** à travailler les 4 compétences et sous-compétences contenues dans le programme de formation REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne) et énumérées dans votre livret d'apprentissage.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- **maîtriser le maniement** du deux-roues motorisé à vitesse réduit et à vitesse élevée hors circulation;
- **appréhender la route et circuler** dans des conditions normales ;
- circuler dans des **conditions difficiles** et **partager la route** avec les autres usagers ;
- pratiquer une **conduite autonome**, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.



LE PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse élevée, hors circulation.	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard	Connaître et respecter les règles de circulation	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte	Croiser, dépasser et être dépassé	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante	Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motos et les recommandations à appliquer
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine – descendre de la machine en sécurité	Adapter l'allure aux situations	Communiquer avec les autres usagers	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, alerter, secourir
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances	Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoise	Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
Monter et rétrograder les rapports de vitesse	Tourner à droite et à gauche	Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la moto

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse élevée, hors circulation.	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
Maitriser la réalisation d'un freinage	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Pratiquer l'éco conduite
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense	
Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent		
Maîtriser l'utilisation de l'embrayage			
Maîtriser les techniques d'inclinaison	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites		
Maîtriser un freinage d'urgence	Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts		



LES EXAMENS DES CATÉGORIES A1/A2

• L'EXAMEN THÉORIQUE (ETM OU ÉPREUVE THEORIQUE MOTO)

Depuis le 1er mars 2020, la réforme des catégories A1 et A2 du permis de conduire impose le passage d'une épreuve théorique moto. Cette épreuve est **obligatoire** pour tous les élèves souhaitant passer les catégories A1 et A2 du permis de conduire.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir **au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme « juste » lorsque toutes les propositions exactes ont été validées. **Il y a toujours au minimum une proposition juste et une proposition fausse.**

- Pour une question, il peut y avoir **2, 3 ou 4 propositions.**
- Vous avez **20 secondes pour répondre à chaque question.**
- Parmi les 40 questions, **10 questions sont en vidéo**, elles ne sont visionnables qu'une seule fois.
- **Vous ne pourrez pas vous faire aider pendant l'examen**, il est inutile de regarder sur le voisin puisqu'il n'aura pas les mêmes questions que vous.

Lors de cette épreuve, vous êtes considéré comme **conducteur expérimenté** et en règle générale la question vous est posée de votre point de vue en tant que motocycliste au guidon de votre moto.

Thèmes abordés lors de l'examen :

- la législation
- le conducteur
- la route
- les usagers
- la réglementation
- les secours
- la mécanique
- la protection
- l'environnement

Vous pourrez connaître le résultat de l'épreuve théorique au plus tôt 24 heures après le passage du test. Le « Code » une fois obtenu est **valable 5 ans.**

• L'EXAMEN PRATIQUE

Pour vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire, il vous faut avoir réussi l'épreuve théorique moto ou bien vous présenter avec l'ETM en cours de validité (5 ans).

Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité **vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.**

L'épreuve pratique de l'examen comprend **une épreuve hors circulation (HC)** et **une épreuve en circulation (CIR)**. Ces 2 phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière. Il commence à chaque fois, par vérifier votre identité.

Pour passer la conduite, **l'élève devra se présenter avec les équipements obligatoires** (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

• L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation et se déroule sur le centre d'examen mis à disposition par l'Etat sur une piste de 130m de long et de 6m de large. Elle permet de vérifier que le candidat a une maîtrise suffisante de la moto de catégorie A1 ou A2 pour rouler en sécurité.

Il s'agit lors de cette épreuve de contrôler :

- le sens de l'équilibre avec ou sans passager ;
- la connaissance et/ou l'emploi des commandes ;
- l'utilisation le cas échéant de la boîte de vitesses ;
- l'acquisition des techniques d'inclinaison, d'évitement et l'efficacité du freinage.

L'épreuve de la partie hors circulation comporte :

6 manœuvres de base sur piste, en restant dans les limites du terrain.

- Déplacer la moto sans l'aide du moteur ;
- Déplacer la moto à allure réduite sans passager ;
- Effectuer un freinage d'urgence ;
- Déplacer la moto à allure réduite avec passager ;
- Effectuer un slalom puis effectuer un demi-tour ;
- Effectuer un évitement.

Ces manœuvres se suivent de manière continue.

Le résultat est communiqué de suite au candidat.

L'élève conserve le bénéfice de cette épreuve hors circulation **pendant 3 ans à partir de la date de réussite**, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique moto.

• L'ÉPREUVE EN CIRCULATION

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve en circulation pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve en circulation dure **40 minutes dont 35 min de conduite effective**.

Cette épreuve consiste à évaluer chez tout candidat :

- Le respect des dispositions du code de la route ;
- Sa connaissance du véhicule et sa capacité à déceler les éventuels défauts techniques les plus importants ;
- Sa maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses ;
- Sa capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée ;
- Son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet ;
- Sa capacité à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute) L'examineur et le formateur suivront le candidat en voiture. Les indications de directions seront données au moyen de la liaison radio.

Durant cette épreuve le candidat doit notamment :

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule ;
- Mettre en œuvre les trajectoires de sécurité ;
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, de manière autonome pendant une durée globale d'environ 10 minutes.

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat.

Le candidat peut connaître le résultat l'épreuve pratique au plus tôt le lendemain après l'avoir passée en se connectant à la plateforme «RDVPermis».

Si vous réussissez l'examen du permis, **le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) sera votre justificatif** auprès des forces de l'ordre en attendant votre titre de permis de conduire.

Ce document est valable 4 mois maximum.